

Savign'infos 2021



Lundi 20 décembre

Mairie de Savigny le Sec

Sous la présidence de STAIGER Jean-Michel

Présents :

BENINCA Catherine
DOUVIER Jean-Christian
GREBILLE Pierre-Jean
MUNAROLO Catherine
PELLICOLI Joachim
PORCHERET Gérard
de SAINT-ALBIN Philippe
SAUVAIN Marie-Françoise
SICCARDI Martine

Absents excusés :

DEMOUGEOT Sylvie pouvoir à Martine Siccardi
MARQUIE-JACQUIN Aurore pouvoir à Jean Christian Douvier
THOUVENIN Hélène pouvoir à Jean Michel Staiger
SUDRE Julie

Absents :

ROGER Jean François

Secrétaire de séance : BENINCA Catherine



03 80 35 75 79
mairie@savigny-le-sec.fr

Le texte complet des délibérations est affiché au panneau place de la Mairie. La lecture du dernier compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune remarque et celui-ci a été validé.

Rappel de la vigilance et maintien des gestes barrières pour tous : préconisation des dernières consignes sanitaires en vigueur pendant ces périodes de vacances scolaires et des fêtes de fin d'année.

Projets

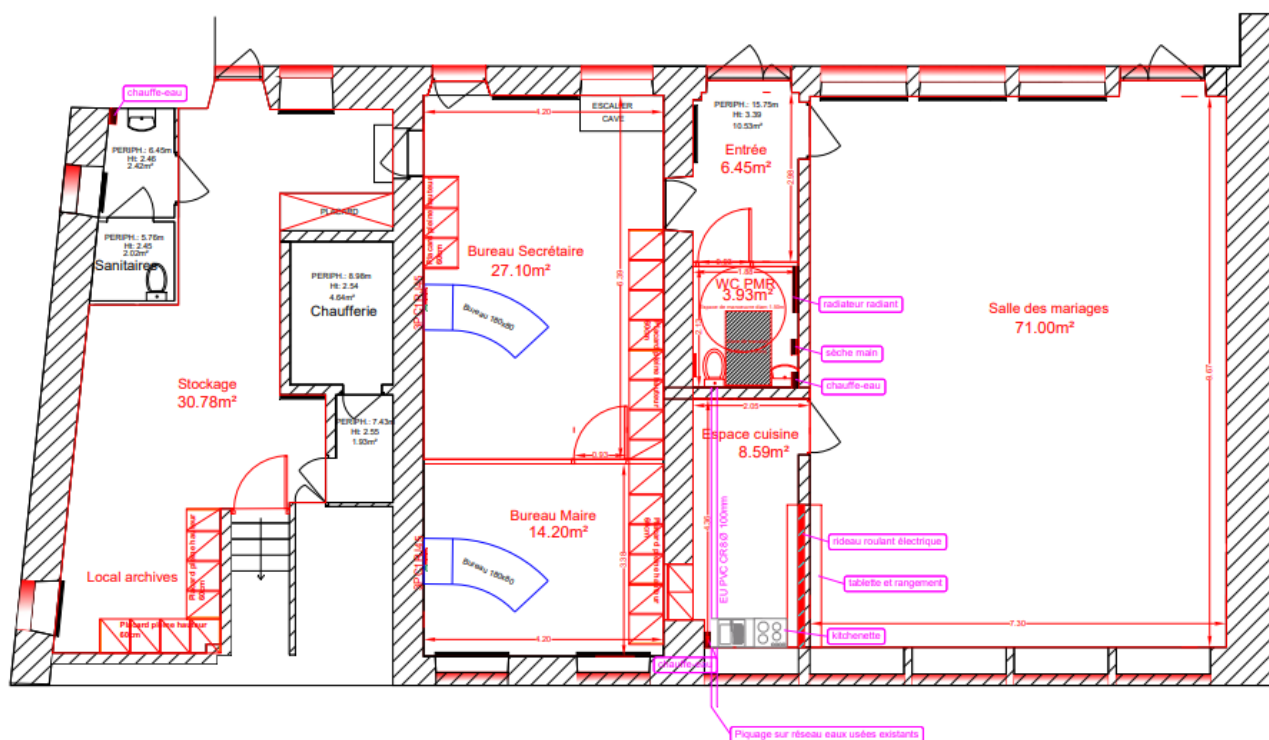
Travaux mairie

Avant-Projet Sommaire (APS)

Visualisation du plan avec une salle des mariages où sera accolée une petite cuisine pour préparer les moments de convivialité, bureau de la secrétaire, un bureau des élus, une salle d'archivage, des WC PMR, une entrée desservant la grande salle et le bureau de la secrétaire

Estimation 188 085€ HT (tableau de chaque lot).

Le conseil municipal valide l'avant-projet sommaire.



Sélection entreprise diagnostic plomb/amiante

Des travaux dans un bâtiment ancien, doivent obligatoirement être précédés d'une recherche de matériaux pouvant contenir de l'amiante ou étant constitués de plomb. Après étude des différentes propositions reçues, l'entreprise : ATG :500 € HT + 42 € HT par analyse est retenue.



Choix bureau de contrôle

Les travaux de réaménagement de la mairie n'entraîneront pas d'agrandissement mais il sera nécessaire de vérifier la solidité de la structure générale et de contrôler les installations électriques. Au vu des offres transmises à la mairie, la société APAVE est choisie pour un montant de 2400 € HT.

Désignation coordonnateur Sécurité Protection Santé (SPS)

Un coordonnateur SPS est obligatoire sur un chantier public dès que deux entreprises sont susceptibles de travailler en même temps. Ce sera le cas au cours du chantier. Les différentes propositions reçues sont étudiées, la société APAVE est retenue pour un montant de 1 250 € HT.



Analyse et décision offres travaux résidence senior,



Très peu d'entreprises ont répondu à l'appel d'offres des différents lots. Il n'y a eu aucune réponse pour trois lots. Dans la plupart des cas, les offres reçues sont supérieures aux estimations.

Des négociations doivent avoir lieu avec différentes entreprises et une consultation sera relancée pour les lots qui ont été déclarés infructueux.

Finances

Tarif location salle des fêtes,



Du fait des conditions sanitaires, le groupe de danse libre qui utilise la salle des fêtes une fois par mois s'est réduit. Il n'utilise plus la salle annexe. Cette association a sollicité la mairie afin de renégocier à la baisse le montant de la location qui s'élève à 600 € par week-end.

Le conseil municipal propose, une réduction de 100€ et de ramener la location à 500€ par mois jusqu'à juin, sans effet rétroactif.

Suppression budget local commercial,



Une nouvelle nomenclature, dite M57, sera appliquée pour gérer le budget communal. Sur proposition du percepteur les élus acceptent la suppression du budget annexe « local commercial » pour l'intégrer dans le budget général.

Informations

Biens sans maître

Le réaménagement du territoire communal, consécutivement à la réalisation de la déviation, a permis de constater que quelques parcelles étaient considérées comme des biens sans maître (sans propriétaire attitré). Une procédure existe afin d'identifier d'éventuels ayants droits et en cas de recherche infructueuse de pouvoir intégrer ces parcelles dans le domaine communal privé. Les démarches ont débuté en 2018. Il s'avère que 4 parcelles peuvent être considérées comme sans maître. Elles sont cadastrées AC 49 pour 1116 m², ZB 18 pour 1280 m², ZM 58 pour 2744 m² et ZB 59 pour 2471 m².



Un arrêté va être émis par le maire et sera affiché. Si aucune réclamation n'est faite dans les six mois qui suivent, le conseil municipal pourra intégrer les biens dans le patrimoine de la commune.

Commission enfance de la communauté de communes

La Commission enfance a fait le choix d'un cabinet d'étude pour faire l'état des lieux des besoins sociaux de notre communauté de commune avec un résultat en septembre 2022. Ceci afin de lancer des projets en partenariat avec la CAF (caisse d'allocations familiales)

Commission des impôts

Elle s'est tenue le mardi 14 décembre sous l'égide de madame Violet géomètre du cadastre

Syndicat des eaux

Un relevé des compteurs a été fait. Une recherche de fuites ainsi que de compteurs fantômes (logement dont les compteurs ne sont pas connus) ont permis une amélioration du rendement du réseau : 84 %.

Augmentation du prix de l'eau : 4.18/m3 basé sur une consommation de 120m3 (moyenne nationale de la consommation pour une famille de 4 personnes)

SMOM

Le SMOM indique une hausse des prix sur la revente des déchets, mais également sur l'acquisition et le traitement. Les déchets des ordures ménagères devront passer obligatoirement par un broyage pour être incinérés à Dijon. Cela va engendrer une augmentation de 80 000€ / an pour le syndicat.

À la suite des travaux réalisés sur le site de la déchèterie de Savigny-le-Sec, le SMOM a décidé d'étendre les jours d'ouvertures à partir de janvier 2022 :

Jours	Horaires
Mardi	14h-17h *
Mercredi	9h-12h
Jeudi	14h-17h *
Samedi	14h-17h *
Du 01/04 au 31/10 ouverture jusqu'à 18h	

Gestion du poulailler municipal

Depuis plusieurs années des familles du village s'occupent durant une semaine des poules (nettoyage, nourriture) en échange des œufs. Vous pouvez autant que possible amener vos déchets dans les seaux. Une poule mange quasi tout : pain, légume, viande, fruits à l'exception des agrumes.

Au cours de l'année, plusieurs naissances de poussins ont eu lieu. Afin d'équilibrer la répartition des poules, entre le grand poulailler et le petit, il a été décidé de donner 2 poules naines, d'échanger un petit coq contre un autre coq afin d'éviter la consanguinité et récupérer deux poules pondeuses. N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie pour plus d'information.

Bulletin municipal

Il vient d'être finalisé. Il sera distribué en début d'année 2022

Crèche

Une crèche a été installée dans l'église par des bénévoles comme l'année précédente.

Décoration de Noël

Le samedi 4 décembre, les illuminations de Noël ont été inaugurées. Depuis cette date de nombreuses familles sont venues admirer les décorations réalisées par un collectif de bénévoles du village. Les enfants des écoles sont également très fiers de montrer leurs créations à leurs parents et grands-parents.

La municipalité remercie toutes les personnes qui ont consacré beaucoup de temps pour récupérer, fabriquer et installer l'ensemble des décors ainsi que les enseignants et tous les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Vœux du maire

La traditionnelle cérémonie des Vœux de la municipalité est annulée selon les recommandations gouvernementales.

Concert

Le concert de Christelle Loury a été très apprécié par le public présent.

Vaccination

La séance de vaccination organisée à la salle des fêtes a connu un franc succès

Prochain conseil municipal

Vendredi 28 janvier 2022